



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**DIRECTION GENERALE DE  
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE  
DE LA  
POLICE JUDICIAIRE**

PV n° 10-00004/50

AFFAIRE CONTRE :

X...

corruption

**OBJET :**

contact téléphonique  
Jasbir Singh CHAHL

**PROCES – VERBAL**

D96

L' An deux mil onze, -----  
Le vingt sept janvier-----  
à onze heures -----

Nous, Anne Sophie COULBOIS  
Commissaire de Police

en fonction à la  
Direction Centrale de la Police Judiciaire  
Sous - Direction de Lutte contre la  
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière  
Division Nationale d' Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.---

---Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris, en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale----

---Assistée du Brigadier Chef de Police Arnaud RYCKEWAERT du service.----

---Contactons téléphoniquement le numéro de portable malaisien +60 12 383 54 63 apparaissant sur les documents à en-tête de Jasbir Sing CHAHL dans les scellés.---

---Une personne nous répond et nous affirme être M. Jasbir Singh CHAHL. Lui exposons en anglais que dans le cadre de notre enquête, nous souhaiterions lui poser des questions, le cas échéant, lors d'un déplacement en Europe de ce dernier ou par email.----

---Celui prend nos coordonnées et nous indique qu'il va réfléchir à notre demande et nous tiendra informer de sa réponse. Il nous précise que dans l'intervalle, l'adresse email petsev@tm.net.my apparaissant sur les documents à son en tête en notre possession est toujours valable et que nous pouvons le cas échéant communiquer avec lui par ce biais.----

---Dont acte.----

